

**ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT et OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
MONTAGE/DEMONTAGE PATINOIRE**

Le MAIRE de la commune de SAINT-GALMIER,

VU ENSEMBLE :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1311-1 et suivants, L.2212-1 et suivants, L.2213-1 et suivants,
- Le Code de la Route,
- L'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
- La demande en date du 28 Octobre 2023 par laquelle le pétitionnaire désigné ci-après : Service animation de la ville de ST GALMIER,
 - Sollicite une autorisation de stationnement pour la réalisation du montage et démontage de la patinoire, Place de la devise et rue Didier Guetton

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des piétons et des véhicules,

ARRETE

ARTICLE 1

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit 3 rue Didier Guetton sur les emplacements « arrêt minute » ainsi que place de la devise côté office de tourisme :

- Mardi 5 décembre 2023 de 7 heures à 18 heures
- Jeudi 11 Janvier 2024 de 7 heures à 18 heures

ARTICLE 2

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit place de la devise de la fontaine à la place handicapée :

- Du mardi 5 décembre 2023 de 7 heures au jeudi 7 décembre 2023 à 18 heures
- Du lundi 8 Janvier 2024 de 7 heures au jeudi 11 janvier 2024 à 18 heures

ARTICLE 3

Autorisation est donnée à l'entreprise en charge du montage et démontage de la patinoire d'occuper le domaine public sur les emplacements cités ci-dessus aux dates et heures indiquées.

ARTICLE 4

La signalisation appropriée sera mise en place sous la responsabilité de la mairie de ST GALMIER pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier.

ARTICLE 6

M. le Maire de SAINT-GALMIER est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-GALMIER, à M. le Chef de la POLICE MUNICIPALE, à M. le Responsable des Services Techniques, M. le Chef du Centre de Secours et au pétitionnaire.

FAIT A SAINT-GALMIER, LE 6 NOVEMBRE 2023
POUR LE MAIRE, L'ADJOINT DELEGUE,
Gérard ALLANCHE: -

